



« Boucles de la Marne »

FR1112003

Comité de pilotage N°3

Sous la présidence de Madame

Geneviève WORTHAM

Conseillère régionale



30 septembre 2010

Mairie de Meaux





Plan

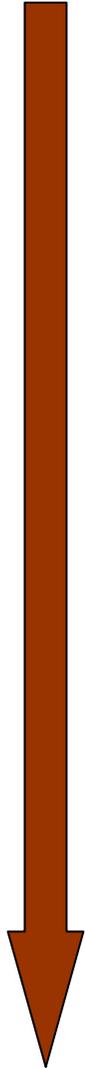
1. Retour sur les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB
2. Les résultats du diagnostic écologique
3. Les résultats du diagnostic socio-économique
4. Les enjeux de conservation
5. Les objectifs de développement durable
6. Les fiches actions, les contrats et la Charte
7. Les premières actions concrètes
8. Le planning de travail pour les années à venir





Retour sur les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB

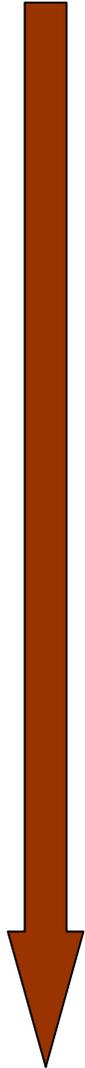
- **Avril 2006**, intégration du territoire au réseau Natura 2000, classement en zone de protection spéciale (ZPS), directive oiseaux
- **Mai 2007**, création du comité de pilotage par arrêté préfectoral
- **Juillet 2007**, première réunion du comité de pilotage, élection du président et choix de l'opérateur
- **Juillet 2008**, recrutement d'un chargé de mission, deuxième réunion du comité de pilotage, choix d'un prestataire technique, début du DOCOB





Retour sur les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB

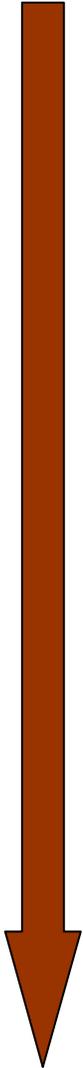
- **Septembre 2008-février 2009**, réalisation du diagnostic socio-économique, synthèse des données ornithologiques existantes
- **Mars 2009**, troisième réunion du comité de pilotage, présentation du diagnostic socio-économique
- **Mars 2009 – juillet 2009**, réalisation des inventaires ornithologiques
- **Septembre 2009**, 4 groupes de travail de restitution des résultats des inventaires, réflexion sur les objectifs de développement durable





Retour sur les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB

- **Octobre-décembre 2009**, identification des enjeux ornithologique, définition des objectifs de développement durable, choix des actions à mettre en place
- **Janvier 2010**, 4 groupes de travail, réflexion autour de la charte et des contrats Natura 2000
- **Février 2010-juillet 2010**, rédaction du docob, mise en place des premières actions (MAE)
- **Aout-Septembre 2010**, relecture et correction du DOCOB, quatrième réunion du comité de pilotage





Communication: les faits marquants

Novembre 2008,

Plaquette Natura 2000

Réunion grand public à Trilbardou

Janvier 2009

Panneau Natura 2000

Juillet 2009

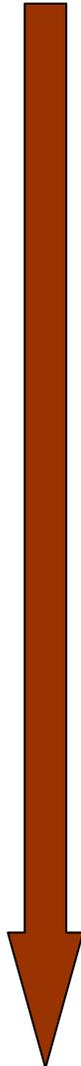
Réunion grand publique à Luzancy

Octobre 2009

Lettre Natura 2000

Mai 2010

Fête de la nature à Précy-sur-Marne





Les résultats du diagnostic écologique

1. Œdicnème criard
2. Pie-grièche écorcheur
3. Pic noir
4. Blongios nain
5. Bondrée apivore
6. Martin pêcheur d'Europe
7. Sterne pierregarin
8. Mouette mélanocéphale
9. Butor étoilé
10. Gorgebleue à miroir
11. Milan noir



→ 11 espèces ont fait l'objet de recherches approfondies





Les résultats du diagnostic écologique

Réalisation de fiches espèces

	Nom		Statut		Nombre de couples			Etat de conservation				
					ZPS (2009)	IDF						
	Mouette mélanocéphale <i>(Larus melanocephalus)</i> Code Natura 2000 : A176 Photo : V. Delcourt		<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 1 de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE - Annexe 1 de la Convention de Berne - Annexe 1 de la Convention de Bonn - Protection nationale 		15 couples Reproduction			Rare 150-200 couples	Défavorable			
						N.R.	H..	M.R.				
Ecologie	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<p>La Mouette mélanocéphale vit près des côtes et des grands plans d'eau et marais de plaine. Le nid est près de l'eau, parfois dans les prairies mais le plus souvent sur des îlots présentant des secteurs peu végétalisés. Elle hiverne essentiellement sur les côtes, sans s'éloigner en mer. Elle se nourrit surtout d'invertébrés terrestres (gleanés notamment dans les cultures) et aquatiques en saison de nidification. Sinon, elle mange des poissons marins et des mollusques. Il arrive aussi qu'elle se nourrisse sur les centres d'enfouissement de déchets avec les autres Laridés. Elle peut être seule ou en groupe et s'associe fréquemment avec la Mouette rieuse, dont elle partage les méthodes de recherche alimentaire. L'espèce est généralement grégaire et niche en colonies denses (parfois plusieurs centaines de couples). L'association avec d'autres Laridés, particulièrement la Mouette rieuse, est le cas général. Elle défend un petit site de nid qu'elle utilise pour la parade, la couvaison et le nourrissage des jeunes. Le nid est une dépression garnie d'herbes et de quelques plumes, sur le sol nu ou dans la végétation basse. La ponte de 3 œufs, parfois 2, est déposée à partir de la mi-mai. L'incubation dure 23-25 jours et l'envol a lieu à l'âge de 35-40 jours. Durant les 3 premières semaines, un adulte reste au nid et protège les poussins du soleil et de la pluie. À moins d'être dérangés, les jeunes s'éloignent très peu du nid, et ce jusqu'à l'envol. L'espèce est majoritairement migratrice en Île-de-France, bien que quelques individus probablement exogènes soient observés au cœur de l'hiver. Elle revient à partir de la fin février et quitte la région dans le courant de l'automne. L'installation des nicheurs n'a pas lieu avant début mai.</p>												
<p>Répartitions tendances et menaces</p> <p><u>En Europe</u>, la population, exclusivement européenne, est comprise entre 120 000 et 320 000 couples. La principale zone de reproduction se situe sur les côtes ukrainiennes de la mer Noire (100 000 à 300 000 couples). C'est principalement à partir des populations d'Europe orientale qu'une expansion géographique s'est produite à partir des années 1950-1960, vers l'Europe de l'Ouest. Elle est en augmentation pratiquement partout et stable dans son bastion ukrainien. La diminution constatée en Grèce serait liée à la pollution de l'eau par les pesticides (Goutner, 1986).</p> <p><u>En France</u>, son statut est non défavorable et elle est classée en « préoccupation mineure » dans la Liste rouge des oiseaux de France (MNHN & Comité français UICN, 2008). Elle a niché pour la première fois en Camargue, où l'effectif recensé en 1997 était de 871 – 882 couples (Sadoul & Raavel in Rocamora & Yeatman-Berthelot, 1999). Dès la fin des années 1970, elle étend son aire de reproduction en France et en 1995, une centaine de couples étaient dénombrés dans 15 départements (Yéou, 1997). Depuis, l'expansion géographique et démographique continue. La population était estimée à environ 2 300 couples en 2000-2001 (Sadoul & Raavel, op. cit.) et 5 000 couples en 2006 (Dubois et al., 2008).</p> <p><u>En Île-de-France</u>, la Mouette mélanocéphale est un oiseau assez rare mais en progression. La population se répartit sur les vallées de la Seine amont et de la Marne, avec un faible noyau supplémentaire dans les Yvelines. Elle est une addition récente à l'avifaune régionale, le 1er cas de reproduction avérée datant de 1995 (Spanneut & Siblet, 1995). La vallée de la Marne sera investie à partir de 2001 avec un 1er cas de nidification sur la base de Jablines-Annet (Bouzendorf, 2003). Depuis lors, les effectifs régionaux connaissent une croissance exponentielle avec par exemple 135 couples en Bassée en 2007, mais la population de la vallée de Marne marque le pas depuis 2005. La disponibilité en sites de nid est une des limites envisagées.</p>												
										 <p>Mouette mélanocéphale survolant l'îlot de Jablines © L. Spanneut</p>		
										<p>Répartition française de la Mouette mélanocéphale (d'après le Nouvel Inventaire des Oiseaux de France, 2008)</p> 		





Les résultats du diagnostic écologique

Les fiches espèces comprennent :

- Ecologie
- Répartition, tendances et menaces (Europe, France, Ile-de-France)
- Statut de l'espèce dans la ZPS
- Menaces identifiées et état de conservation
- Mesures de conservation à mettre en place
- Suivi de l'espèce





Les résultats du diagnostic écologique

Etat de conservation

- Taille, densité et dynamique de la population
X
- Localisation dans aire de répartition
X
- Qualité et étendue des habitats utilisés
X
- Menaces

- Bilan état de conservation
 - **Défavorable** = 3 espèces (Sterne pierregarin, Mouette mélanocéphale, Pie-grièche écorcheur)
 - **Favorable** = 7 espèces (Milan noir, Blongios nain, Butor étoilé, Bondrée apivore, Gorgebleue à miroir, Martin-pêcheur)
 - **Bon** = 1 espèce (Œdicnème criard)





Les résultats du diagnostic socio-économique

- De nombreux zonages écologiques
- Forte pression urbaine sur les franges
- Maitrise foncière publique importante





Les résultats du diagnostic socio-économique



Agriculture

475 ha / 19 exploitations agricoles
Polyculture, 250 ha/ferme
11% SAU dans N2000
Forte proportion de jachères



Exploitation des granulats

60 ans d'exploitation
1400 ha exploités dans la ZPS
Fort impact sur les milieux
Quelques gisements non exploités



Gestion forestière

14 % de la ZPS
Maitrise publique 70%
1 plan d'aménagement
Qq peupleraies



Activités sportives et de loisirs

BPAL de Jablines-Annet
Parc des Pâtis à Meaux
Forte valeur récréative
Augmentation



Transport fluvial

La Marne = axe de communication
Trafic = 1500 embarcations/an
Augmentation



Les enjeux de conservation

- Classification des espèces selon leur enjeu de conservation

Risque **X** valeur patrimoniale

=

Enjeu de conservation





Les enjeux de conservation

Espèce	Commentaire	Enjeu de conservation	Remarque
Blongios nain (5-10 couples)	Valeur patrimoniale très forte ; espèce rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs, quasi-menacée en France.	Fort	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats de nidification (roselière).
	Risque assez fort ; population faible et localisée mais stable, menacée par l'évolution naturelle des roselières (atterrissement et boisement).		
Butor étoilé (5-10 hivernants)	Valeur patrimoniale très forte ; espèce hivernante rare en Île-de-France et localisée à quelques secteurs, rare en France. Disparu récemment Île-de-France en tant que nicheur.	Fort	Régression prévisible à long terme en l'absence de gestion favorable des habitats d'hivernage (roselière).
	Risque assez fort ; population faible et localisée, menacée par l'évolution naturelle des roselières.		
Gorgebleue à miroir (10-12 couples)	Valeur patrimoniale forte ; espèce très rare et localisée presque exclusivement dans les boucles de la Marne en Île-de-France. En phase d'expansion rapide, non menacée en France.	Fort	Espèce en expansion mais seule population francilienne et risque de régression des habitats à long terme.
	Risque assez fort ; population faible mais en augmentation, dépendante de milieux de transition à entretenir ou à créer régulièrement.		
Mouette mélanocéphale (15-28 couples)	Valeur patrimoniale assez forte ; espèce assez rare et localisée en Île-de-France, en augmentation et non menacée en France.	Fort	Disparition prévisible en l'absence de gestion des milieux favorables (îlots à faible recouvrement végétal).
	Risque fort ; population faible menacée par l'évolution de la végétation des îlots et par le dérangement par le public. Habitat de reproduction faiblement représenté dépendant des mesures de gestion actuellement mises en œuvre.		
Œdicnème criard (12 couples)	Valeur patrimoniale forte ; espèce assez rare et relativement localisée en Île-de-France, quasi-menacée en France.	Fort	Régression prévisible si des mesures de conservation et de gestion ne sont pas mises en œuvre (pelouses et friches pionnières).
	Risque fort ; espèce actuellement bien représentée dans la ZPS mais menacée par la fermeture des milieux pionniers des carrières.		
Sterne pierregarin (13-25 couples)	Valeur patrimoniale assez forte ; espèce assez rare et localisée en Île-de-France mais non menacée en France.	Fort	Disparition prévisible en l'absence de gestion des milieux favorables (îlots dénudés).
	Risque fort ; population faible, menacée par le dérangement par le public et l'évolution de la végétation sur les îlots. Habitat de reproduction faiblement représenté dépendant des mesures de gestion actuellement mises en œuvre.		



Les enjeux de conservation

Pie-grièche écorcheur (0-5 couples)	Valeur patrimoniale assez forte ; espèce assez rare en Île-de-France et non menacée en France.	Assez fort	Risque de régression à long terme en l'absence de gestion des milieux favorables (friches piquetées et haies arbustives).
	Risque assez fort ; population faible et localisée, aux effectifs fluctuants. Habitats menacés par l'évolution des milieux semi-ouverts en boisements.		
Milan noir (4 couples)	Valeur patrimoniale forte ; espèce rare en Île-de-France localisée à quelques sites et en limite d'aire de répartition, mais en augmentation dans la région et non menacée en France.	Assez fort	Espèce en partie dépendante du maintien d'activités de stockage de déchets. Habitats de reproduction non menacés.
	Risque assez fort ; population faible mais en augmentation, dépendant en partie des activités humaines pour son alimentation, menacée à terme par la fermeture des centres de stockage des déchets.		
Martin-pêcheur d'Europe (5-13 couples)	Valeur patrimoniale moyenne ; espèce assez rare en Île-de-France mais régulièrement répartie, non menacée en France.	Faible	Populations non dépendantes de mesures de conservation particulières.
	Risque faible ; les berges abruptes sont peu menacées dans leur globalité.		
Pic noir (1-2 couples)	Valeur patrimoniale moyenne ; espèce assez rare et bien répartie en Île-de-France, en augmentation et non menacée en France.	Faible	Populations non dépendantes de mesures de conservation particulières.
	Risque faible ; population marginale aux habitats peu représentés dans la ZPS et non menacés actuellement.		
Bondrée apivore (0-2 couples)	Valeur patrimoniale moyenne ; espèce assez rare dans la région et non menacée en France.	Faible	Population anecdotique non dépendante de mesures de conservation particulières.
	Risque faible ; l'espèce est présente de manière anecdotique dans la ZPS et sa reproduction est incertaine. Les risques d'altération de ses habitats de reproduction sont faibles.		





Les enjeux de conservation

- 6 espèces avec un enjeu de conservation fort → priorité d'action
- 2 espèce avec un enjeu de conservation assez fort
- 3 espèces avec un enjeu de conservation faible





Les objectifs de développement durable

- Définition (selon code de l'environnement)
« *Les objectifs de développement durable permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales et culturelles qui s'y exercent ainsi que des particularités locales* »





Les objectifs de développement durable

Type de milieu	Objectifs de développement durable	
Tous les milieux	OBJECTIF 1	Protéger les espaces naturels et agricoles dans une logique de maintien des corridors écologiques
	OBJECTIF 2	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire
	OBJECTIF 3	Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels
	OBJECTIF 4	Assurer la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire lors de l'exploitation des granulats et dans l'ensemble des activités industrielles (CET, ISDI)
	OBJECTIF 5	Accompagner le développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement et développer la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques de loisirs
	OBJECTIF 6	Assurer le suivi scientifique de l'avifaune
	OBJECTIF 7	Améliorer la connaissance sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement





Les objectifs de développement durable

Type de milieu	Objectif 7	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)
Milieu agricoles	Maintenir ou développer des pratiques agricoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles	✓ Développer une agriculture économe en intrants et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
		✓ Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage et l'entretenir de manière adaptée
		✓ Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) et les gérer de manière extensive
		✓ Maintenir un assolement diversifié comprenant des cultures favorables à l'œdicnème criard
		✓ Lutter contre l'embroussaillage des milieux ouverts





Les objectifs de développement durable

Type de milieu	Objectif 9	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)
Milieux forestiers	Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique de l'exploitation forestière et les activités de loisirs	✓ Promouvoir une sylviculture durable et économe en intrants sans recours aux produits phytosanitaires
		✓ Améliorer la structure des peuplements forestiers pour les rendre plus favorables aux espèces d'intérêt communautaire
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public





Les objectifs de développement durable

Type de milieu	Objectif 10	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)
Milieux Humides (cours d'eau, plans d'eau et leurs berges)	Maintenir ou développer des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire inféodées aux milieux humides sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Lutter contre les sources de pollution des eaux
		✓ Maintenir ou développer une végétation des zones humides favorable aux oiseaux d'intérêt communautaire
		✓ Assurer le bon fonctionnement hydraulique des zones humides
		✓ Maintenir ou créer des sites de nidification pour les espèces d'intérêt communautaire
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public





Les objectifs de développement durable

Type de milieu	Objectif 11	Sous-objectifs (objectifs opérationnels)
Milieux ouverts non agricoles (pelouses, landes et fruticées)	Maintenir voire développer les milieux ouverts et mettre en place des pratiques de gestion favorisant la conservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre les activités économiques et de loisirs qui s'y déroulent	✓ Développer une gestion des milieux ouverts économe en intrants en limitant l'usage des produits phytosanitaires
		✓ Lutter contre l'embroussaillage et entretenir voire restaurer une mosaïque d'habitats comprenant des milieux ouverts (pelouses, landes, fruticées)
		✓ Créer ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies, ripisylves)
		✓ Informer les usagers et limiter les dérangements liés à la fréquentation du public





Les fiches action, contrats et charte

- Les actions d'animation
 - 6 actions d'animation transversales
 - 1 action d'animation par type de milieu
- Mesures agro-environnementales (9 mesures)
- Contrats Natura 2000 forestiers (1 mesure)
- Contrats Natura 2000 pour les zones humides (6 mesures)
- Contrats Natura 2000 pour les milieux ouverts (4 mesures)
- Contrats Natura 2000 pour la maîtrise de la fréquentation (3 mesures)
- La charte Natura 2000





Les actions d'animation

Anim_1	Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les politiques publiques et les projets du territoire	Objectifs 1 et 2
<p>Objectif de l'action</p> <p>Le territoire des Boucles de la Marne est concerné par plusieurs politiques territoriales et par divers projets publics ou privés (Grand Paris, SCOT...). Le classement d'un site en zone Natura 2000 implique la réalisation d'études d'incidences pour l'ensemble des documents soumis à approbation administrative (articles L414-4 et 5 et R414-19 à 23). Cette mission aura pour objet de faire connaître le site Natura 2000 ainsi que les obligations réglementaires à l'ensemble des porteurs de projets, aux élus et aux divers acteurs du territoire. <i>(La liste des projets identifiés sur le territoire comme devant faire l'objet d'évaluation des incidences est présentée en annexe 30.)</i></p>		
<p>Description du plan d'action</p> <p>La structure animatrice s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none">-Communiquer aux élus et aux porteurs de projet privés le contenu du DOCOB et les obligations réglementaires liées à Natura 2000-Identifier les projets de développement territorial et local, et plus particulièrement leurs relations avec la présence du site Natura 2000 (SCOT, projets privés...)-Identifier les projets (privés ou publics) susceptibles d'être soumis à étude d'incidence et rencontrer les porteurs-Recenser, cartographier et référencer les projets soumis à études d'incidences-Participer aux instances de pilotages de ces projets-Réaliser une mission de conseil à destination des élus et des porteurs de projets privés-Améliorer les connaissances relatives aux études d'incidences, diffuser des retours d'expérience, faire connaître les guides élaborés dans ce domaine-Prendre connaissance des résultats des études d'incidences-Rédiger des notes sur les projets susceptibles d'avoir un impact sur le site-Assurer une veille générale sur le site afin de se tenir informé des projets et de leur évolution-Assurer la communication sur les changements de la réglementation et notamment sur le nouveau décret « évaluation des incidences »-Promouvoir la signature de la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels par les acteurs privés ou publics		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none">-Nombre de projets recensés-Qualité des études d'incidences et des aménagements-Mesures compensatoires mises en oeuvre		



Anim_ZH	Favoriser la gestion durable des zones humides	Objectifs 1, 3, 8
<p>Les zones humides sont des milieux sensibles et fragiles. Leur maintien dans un bon état écologique est imposé par la directive européenne cadre sur l'eau et est primordial dans le cadre de Natura 2000 car il conditionne la présence des espèces d'oiseaux qui se reproduisent et se nourrissent dans ces milieux (Sterne pierregarin, Blongios nain, Butor étoilé...). Cette fiche reprend les grands domaines d'action qui doivent être mis en œuvre en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire pour assurer la pérennité des zones humides.</p> <p>Description du plan d'action, en partenariat avec tous les acteurs du monde agricole, la structure animatrice devra :</p>		
<p>Protéger les zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ S'assurer que les zones humides sont prises en compte dans les SCOT et sont classées en zone N dans les POS et les PLU ✓ Promouvoir la mise en place de périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) et d'espaces naturels sensibles (ENS) sur les zones humides ✓ Promouvoir et participer au classement des sites à enjeux écologiques en réserve naturelle régionale (domaine régional du Grand-Voyeux, base de loisirs de Jablines-Annet), faire connaître la réglementation qui y est associée ainsi que les financements disponibles. ✓ Faire connaître les outils de protection de l'environnement (arrêté de protection de biotope (APPB)) ✓ Informer et participer à la mise en place du grenelle et à la constitution de la trame bleue 		
<p>Améliorer les connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer les connaissances sur les pratiques socio-économiques au sein des zones humides et leurs impacts sur la biodiversité ✓ Identifier les risques de pollution des eaux 		
<p>Sensibiliser à l'environnement, communiquer</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les élus locaux et les propriétaires à l'importance de prendre en compte les zones humides et à les protéger ✓ Promouvoir des pratiques de loisirs douces et respectueuses des milieux humides ✓ Mieux faire connaître les réglementations existantes sur les zones humides (code de l'environnement) ✓ Organiser des sorties découvertes des zones humides ✓ Communiquer sur les services environnementaux rendus par les milieux humides 		
<p>Promouvoir des pratiques respectueuses des milieux humides</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire connaître les programmes et outils financiers en faveur des zones humides ✓ Participer activement aux démarches ayant pour but la reconquête de la qualité de l'eau (SDAGE, Ecophyto 2018...) ✓ Promouvoir les pratiques de gestion alternatives ne faisant pas appel aux produits phytosanitaires 		
<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> -Devenir des zones humides, Suivi de la qualité de l'eau, Statut de protection des zones humides, Nombre de manifestations organisées pour les milieux humides, Nombre de contrats en cours, surface contractualisée -Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire 		



Les mesures agro-environnementales

- En zones agricoles = mesures agro-environnementales
- 9 MAE proposées
 - 1 mesure pour l'entretien des haies
 - 1 mesure pour l'entretien des ripisylves (non activée en 2010)
 - 2 mesures en faveur de l'entretien et de la création de prairies
 - 1 mesure en faveur de la création de bandes enherbées
 - 1 mesure pour les parcelles en gel
 - 2 mesures pour la création de couverts favorables à l'avifaune
 - 1 mesure en faveur de la mise en place de pâturage





Les mesures agro-environnementales

Agri_4	Création et gestion extensive d'une prairie sans fertilisation	SOCLEH01+HERBE01+ +HERBE03+COUVERT06	IF_BOMA.HE3	Priorité 1
Espèces ciblées : Alimentation : Œdicnème criard (A133), Busard Saint-Martin (en hivernage) (A082), Bondrée apivore (A236) Reproduction ou alimentation : Pie-grièche écorcheur (A338), cette espèce ne fréquente pas aujourd'hui les prairies de la ZPS mais pourrait bénéficier de ces pratiques pour s'y installer		Objectifs de la mesure : Cette mesure vise à la création de prairies supplémentaires et à leur gestion de manière extensive. Ces surfaces constituent des zones refuges et d'alimentation pour plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.		
Agriculteurs concernés : Tous ; les éleveurs sont les principaux concernés, ainsi que les céréaliers voulant implanter des prairies pour vendre le foin.		Localisation : terres agricoles situées à l'intérieur de la zone Natura 2000. A préciser lors du diagnostic.	Objectif : 5 ha de prairies sous contrat	
Critères d'éligibilités : Seules peuvent être engagées les surfaces qui étaient déclarées en grandes cultures (dont les prairies temporaires de moins de deux ans en rotation) le gel, et les cultures légumières, lors de la campagne PAC ayant débuté l'année précédant la demande d'engagement. Une fois le couvert implanté, les surfaces seront déclarées en prairies (permanentes ou temporaires). Seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre d'autres obligations réglementaires (BCAE, Directive nitrate). Le couvert devra être implanté sur les surfaces engagées : - au plus tard au 15 mai de l'année du dépôt de la demande d'engagement, pour les parcelles implantées en culture de printemps - à titre dérogatoire, au plus tard le 20 septembre de l'année du dépôt de la demande d'engagement, pour les parcelles implantées en culture d'hiver				
Critères techniques				
<ul style="list-style-type: none">• Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dates des interventions, opérations effectuées, outils utilisés...)• Déclaration PAC : surfaces déclarées en prairies temporaires ou permanentes• Mesure fixe : pas de déplacement• Surface :<ul style="list-style-type: none">• Parcelles entières : minimum 10 ares• Bandes : minimum 10 m de large, rabaisé à 5 m si le couvert est implanté en bordure d'éléments paysagers (haies, bosquets...)• Implantation : choix du couvert parmi la liste figurant en annexe 23• Récolte : foin et/ou pâturage, chargement moyen limité à 1,4 UGB/ha/an à l'échelle de la parcelle• Entretien : Maitrise mécanique des refus et des rejets ligneux, brûlage interdit		<ul style="list-style-type: none">• Renouvellement : renouvellement des prairies possible une fois au cours des 5 ans par travail superficiel du sol• Dates d'intervention : pas de restriction• Fertilisation : fertilisation minérale et organique interdite (hors restitutions par pâturage)• Produits phytosanitaires : Interdits sauf traitements localisés pour lutter contre les plantes envahissantes et après dérogation de la DDT• Recommandations (non obligatoires) :<ul style="list-style-type: none">- Pas de fauche nocturne- Fauche centrifuge- Vitesse de fauche réduite (7 km/h)- Mise en place d'une barre d'effarouchement sur la faucheuse		
		Montant de la rémunération : 386 € / ha / an		



Les contrats forestiers

- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents





Les contrats pour les zones humides

- Entretien ou restauration de la végétation des berges de la Marne et des plans d'eau
- Restauration et aménagements des bras de la Marne et des plans d'eau
- Dévégétalisation et scarification d'ilots ou de placettes
- Mise en place de radeaux à sternes
- Entretien et faucardage des roselières
- Curage des fossés et rus





ZH-5	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles (roselières)	A3231 oR	Axe PDRH 323 B	Priorité 1
Espèce(s) ciblée(s) : Alimentation, reproduction : Busard des roseaux (Ao81), Blongios nain (Ao22) ; Hivernage : Butor étoilé (Ao21)		Objectifs de la mesure : Le faucardage consiste à couper les grands hélophytes (roseaux) à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge. L'action vise essentiellement l'entretien des roselières en complément de l'action concernant l'entretien des ripisylves et des berges. Les caractéristiques aquatiques du milieu nécessitent l'utilisation d'un matériel adapté et de précautions supplémentaires (intensité des interventions).		
Acteurs concernés : Les propriétaires privés ou publics de terrains comprenant des formations végétales hygrophiles (roselières), les titulaires de droits réels sur les parcelles, associations de pêche, VNF, AESN, CG77, AEV, collectivités locales, Syndicats, ONEMA, Fédération de pêche, entreprises privées, Capoulade, GSM, Cemex, Rep-veolia ...		Localisation : Roselières de la BPAL de Jablines-Annet, des plans d'eau des Olivettes à Trilbardou, du parc des Pâtis à Meaux et du Grand-Voyeux à Congis-surThérouanne...	Objectif : 3 contrats	
Diagnostic préalable : Diagnostic à réaliser au préalable par l'opérateur ou un technicien agréé afin de définir les modalités d'entretien. Le plan d'exécution des travaux devra être validé par le service instructeur et annexé au contrat. Action complémentaire des actions : A32311P et R, A32312P et R, A32315P				
<u>Engagements non rémunérés</u>		<u>Engagements rémunérés</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation des travaux (en dehors période nidification des oiseaux) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 		<ul style="list-style-type: none"> - Faucardage manuel ou mécanique - Coupe des roseaux - Evacuation des matériaux - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 		
<u>Engagements contrôlés</u>		<u>Indicateurs de suivi</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (ilots traités, dates des interventions, matériel utilisé...); - Comparaison état initial et post-travaux des linéaires (photographies...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des éléments travaillés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente 		Nombre de roselières entretenues sur le site Natura 2000 Nombre et montants des contrats concernant cette mesure sur le site Natura 2000 Suivi écologique de la zone entretenues (espèces d'intérêt communautaire, dynamique d'évolution)		
Montant de l'aide : Rémunération accordée sur devis (validé par le service instructeur) et limitée aux dépenses réelles ; paiement sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente.		Financements : Europe (FEADER) + MEEDDM ; éventuellement collectivités, établissements publics (AESN notamment)		



Les contrats pour les milieux ouverts non agricoles

- Restauration et entretien de milieux ouverts
- Equipement et gestion pastorale d'un milieu ouvert dans le cadre d'un projet de génie écologique
- Réhabilitation et/ou entretien de haies et autres éléments fixes du paysage
- Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de sols peu végétalisés en milieu sec





Les contrats pour maîtriser la fréquentation et informer le public

- Prise en charge de certains surcoûts visant à limiter l'impact de la fréquentation dans les zones sensibles
- Travaux de mise en défens, de fermeture ou d'aménagements des accès à des zones de reproduction des oiseaux
- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact





La charte Natura 2000

Engagements de portée générale

« Le signataire s'engage à :

- Informer tout prestataire de service, personnel, entreprise ou autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la Charte, des dispositions prévues par celle-ci, afin que ces interventions soient conformes aux engagements souscrits.
- Mettre en conformité les mandats et les conventions de gestion existants, au plus tard lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la Charte Natura 2000.
- Autoriser l'accès des parcelles, aux personnes habilitées par la structure animatrice, pour permettre la réalisation d'inventaires et d'expertises afin d'évaluer l'état de conservation des écosystèmes et des espèces sur les terrains pour lesquels la Charte a été souscrite. L'adhérent sera averti au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au moins deux semaines avant la visite. L'adhérent pourra se joindre à ces opérations et sera informé des résultats.
- Signaler à la structure animatrice toute présence suspectée ou confirmée d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes sur les terrains pour lesquels la Charte a été souscrite (voir annexe 24); veiller à ne pas favoriser leur dissémination ; autoriser leur éradication par des tiers habilités.

Recommandations de portée générale

- ❖ Respecter les chemins et accès balisés et limiter la circulation des engins motorisés sur les parcelles, en dehors de ceux nécessaires pour les travaux forestiers, agricoles ou écologiques.
- ❖ Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine



Engagements pour les activités de loisirs

« Le signataire s'engage à :

- Faire connaître le classement Natura 2000 et les limites du périmètre en tenant à disposition des usagers des cartes et la plaquette du site
- Faire connaître aux usagers les enjeux du site et les espèces d'intérêt communautaire qui y vivent
- ✓ Point de contrôle : détention d'un exemplaire du DOCOB à disposition des usagers et en libre consultation et/ou réalisation d'actions d'information
- Promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement pour l'exercice des activités de pleine nature

Sont listées ci-dessous les préconisations usuellement recommandées :

Activités de randonnée pédestre, équestre ou cycliste

- Respecter les chemins et accès balisés, randonner sur les chemins et les pistes prévues à cet effet
- Tenir son chien en laisse
- Être discret
- Ne pas faire de feu
- Ne pas nourrir les animaux sauvages
- Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales exotiques invasives

Activités nautiques, pêche

- Éviter de stationner longtemps ou de débarquer dans les zones sensibles (roselières, ilots) en période de reproduction des oiseaux
- Ramasser les lignes de pêches usagées

Activités naturalistes

- Garder une distance suffisante entre l'observateur et les oiseaux observés afin d'éviter les dérangements
- ✓ Points de contrôle : Existence d'une charte des bonnes pratiques et/ou présence de panneaux d'information et/ou existence de documents de communication sur les bonnes pratiques

Les recommandations pour toutes les activités

Informez la structure animatrice des observations ornithologiques réalisées sur le terrain (localisation de nichées d'oiseaux, autres observations...)

Informez la structure animatrice des dégradations qui ont pu avoir lieu sur l'environnement



Les premières actions concrètes

- Dans le domaine agricole
 - **6 agriculteurs** se sont engagés en mai 2010 dans des mesures agro-environnementales
 - Au total **55 ha engagés**
 - Gestion extensive de **3 ha de prairies** déjà en place
 - Création de **9 ha de couvert favorable** à l'avifaune
 - **27 ha de jachères** gérées de manière adaptée
 - Création de **1,7 km de bande enherbée**
 - **Pâturage extensif sur 16 ha** de milieux fragiles
- ➔ Bilan financier = **61 000 euros**





Les premières actions concrètes





Planning de travail pour les mois à venir

- Novembre 2010 : édition d'une nouvelle lettre Natura 2000
- Fin 2010 : création d'un site internet dédié au territoire
- Prévision de contrats : réalisation d'un contrat Natura 2000 pour la BPAL + Boucle de Méry-sur-Marne + Marais de Lesches + Grand-Voyeux
- Poursuite des engagements dans des MAE avec les agriculteurs ...





Bilan des relectures

- 12 partenaires ont formulé des remarques
 - Olivier GABENS de GSM
 - Aurélie PAINDAVOINE de la Communauté Agglomération de Marne&Gondoire
 - Aurélien AUGÉ de la fédération de chasse du 77
 - Marie-Pierre PINON de la fédération de pêche du 77
 - Olivier PATRIMONIO de la DRIEE
 - Pierre CLAVEL, François BOCA, Aurélie RANSAN, Nicolas BOULARD, Nathalie MADRID de l'AEV
 - David LALOI du CSRPN
 - Nathalie DURIEUX, Mathieu DOURTHE de la DDT
 - Caroline JAROSZEK de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
 - Thierry ROY de l'AVEN du Grand-Voyeux
 - Marc LAPORTE du CRPF
 - Stéphanie ARNAUD de la communauté de commune du Pays de l'Ourcq
 - Michel SAINT-BONNET de la BPAL de Jablines-Annet

→ toutes les remarques ont été intégrées





**Etes-vous d'accord pour
valider ce document?**





« La nature ne sera en définitive sauvée que par notre cœur. Elle ne sera préservée que si l'homme lui manifeste un peu d'amour, simplement parce qu'elle est belle et parce que nous avons besoin de beauté. »

Jean Dorst

avant que nature meure, 1965

